

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Lot 04 – Menuiseries intérieures

OBJET :

**Aménagement d'un bar à tapas au sein d'un
bâtiment existant à LABRUGUIERE**

PHASE : **PRO**

Maître d'Ouvrage :

Mairie de Labruguière
Place de l'Hôtel de ville
81 290 LABRUGUIERE

Maître d'Œuvre :

CABROL & BEAUVOIS ARCHITECTES
41bis, Rue Amiral GALIBER
81 100 CASTRES
Tel : 05.63.71.49.71
@ : contact@cabrol-beauvois.fr



Code affaire : 21059

Date : 8 juillet 2022

SOMMAIRE

1.1	NORMES ET REGLEMENTATIONS PARTICULIERES.....	3
1.2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	4
1.2.1	PARTICIPATION AU COMPTE PRORATA.....	4
1.2.2	ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	4
1.2.3	FOURNITURE SEULE DES HUISSERIES	4
1.2.4	BLOCS-PORTES INTERIEURS EN BOIS	5
1.2.5	BLOC-PORTE INTERIEUR EN BOIS EI 30	6
1.2.6	ORGANIGRAMME DE CLES	7
1.2.7	FERME-PORTES HYDRAULIQUES.....	7
1.2.8	SIGNALETIQUES SUR PORTES ACCESSIBLES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	8
1.2.9	MIROIR.....	8
1.2.10	TABLETTE EN BOIS.....	8
1.2.11	PLINTHES EN MEDIUM	8

1.1 NORMES ET REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

Le calcul des installations et l'exécution des travaux seront conformes aux exigences des textes administratifs et/ou législatifs qui leur sont applicables et notamment :

- DTU 36.1 MENUISERIE EN BOIS
- NF P78.201.1 VITRERIE
- NF T54.320 GUIDE DES STRATIFIES
- A l'ensemble des normes et des NF DTU
- Aux DTU avant leurs transformations aux normes homologuées
- Aux règles professionnelles
- Aux fascicules du CCTG des marchés publics
- Aux prescriptions attachées aux avis techniques ou prescriptions du fabricant
- Aux normes françaises en vigueur (AFNOR)
- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions
- Les règles concernant la sécurité des travailleurs
- Règlementation en vigueur relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (décrets, arrêtés et textes subséquents)
- Directives édictées dans les lois et décrets se rapportant aux dispositions techniques visant à favoriser l'accessibilité des bâtiments aux HANDICAPES PHYSIQUES, notamment la loi 91.663 du 13 juillet 1991, décret 94.86 du 26 janvier 1994 ainsi que les divers arrêtés se rapportant aux normes handicapés
- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement Sanitaire Départemental
- EUROCODES
- Code de travail
- Règlementation thermique en vigueur
- Règles de la construction par composants

- Marquage CE
- Respect des REGLES PARASISMIQUES en vigueur, soit :
 - Les Décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 complétés par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (modifié les 25 octobre 2012 et 15 septembre 2014) précisent la nouvelle classification et les nouvelles règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal ».
 - Règles de calcul des structures pour leur résistance aux séismes dites « Eurocode 8 » (norme NF EN 1998).
 - NOTA IMPORTANT : Le projet est implanté en ZONE DE SISMICITE 1 (TRES FAIBLE)
- Protection contre les insectes xylophages et termites :
 - Articles R112-2 à R112-4 du code de la construction et de l'habitation
 - Arrêté du 27 juin 2006 modifié par arrêté du 16 février 2010 relatif à la protection des bâtiments contre l'action des termites et autres insectes xylophages

1.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.2.1 PARTICIPATION AU COMPTE PRORATA

Voir LOT 0 - PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

1.2.2 ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Pour les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, les DISPOSITIFS DE COMMANDE & de FERMETURE (poignées, ferme-portes automatiques, etc.) devront être conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

1.2.3 FOURNITURE SEULE DES HUISSERIES

Fourniture seule des huisseries de portes au titulaire du lot Cloisonnement – doublages – plafonds qui assurera la pose, le réglage et la fixation de ces dernières sur ses cloisons.

1.2.4 BLOCS-PORTES INTERIEURS EN BOIS

Les portes intérieures seront réalisées en bois avec parements prépeints.

Huisseries :

Bois :	Sapin du nord sans nœud
Traitement :	I.F.H agréé du CENTRE TECHNIQUE DU BOIS
Recouvrement :	10/12 mm sur les épaisseurs des cloisons
Bâtis :	Section 90/58 mm (En feuillure)
Feuillure pour porte :	43/15 mm (Porte standard)
Hauteur :	Porte standard H : 2040 mm
Imposte :	NON
Paumelles :	3 de 140/55 par vantail en acier cadmié (Section minimum)
Fixation sur cloison :	Par pattes spéciales
Finition :	Peinture

Les bois ne présenteront aucun défaut, ni flashes ou autres gerçures, ils seront parfaitement poncés, tous les bois épaufrés seront changés. Les assemblages présenteront des joints droits et fermés. L'huisserie sera mise en place par le présent lot, compris calage et fixation.

Panneaux de porte :

Panneaux :	ISOPLANES
Parements :	Pré-peints
Ame :	PLEINE
Epaisseur :	40 mm
Hauteur :	2040 mm (à vérifier sur plans)
Estampillée :	C.T.B.A
Imposte :	NON

Serrures et cylindres :

Type :	A larder
Finition :	Acier laqué
Cylindres	Cylindre profil européen avec décondamnation côté intérieur du local par bouton à molette Prévoir voyant d'occupation pour le WC avec décondamnation depuis l'extérieur
Nombre de clé par serrure :	3 livrées sur porte-clés
Label :	NF.Q

Garnitures :

Références :	Garniture libre sur rosace avec rosace de fonction pour le WC
Finition :	ACIER INOX BROSSE
Longueur béquilles :	De 130 mm à 320 mm selon besoin pour respecter la norme d'accessibilité PMR
Béquilles :	Béquilles doubles à retour de 19 mm de diamètre
Rosaces :	Diamètre 52 mm avec fixation invisible (béquilles et cylindres)

Butoirs de porte :

Matière :	Corps en zamak et butoir en élastomère noir (fixation invisible)
-----------	--

Localisation :

- SAS PMR, sanitaire

1.2.5 BLOC-PORTE INTERIEUR EN BOIS EI 30

Suivant le degré coupe-feu exigé par la réglementation, il sera mis en oeuvre un bloc-porte complet avec quincailleries, caractéristiques constructives identiques à ci-dessus sauf dispositions contraires mentionnées ci-après. Le bloc-porte bénéficiera d'un procès-verbal d'essai en laboratoires du CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT.

Les quincailleries seront adaptées au degré COUPE FEU du bloc porte.

Prévoir signalisation réglementaire sur le vantail avec mention ci-après :

PORTE COUPE FEU – NE PAS METTRE D'OBSTACLE A LA FERMETURE

Ces signalisations seront indélébiles, sur supports fixes et indémontables. Les couleurs conventionnelles seront utilisées. Ces signalisations devront faire l'objet, au même titre que la réception des ouvrages, de l'accord et de l'homologation du bureau de contrôle.

Localisation :

- Local ménage

1.2.6 ORGANIGRAMME DE CLES

Pour toutes les serrures de sûreté du programme, compris celles des titulaires des autres lots, il sera prévu un organigramme de clés avec passe général et passes partiels. L'entreprise titulaire du présent lot aura la responsabilité de l'établissement de cet organigramme qui sera mis au point en fonction des demandes du Maître de l'Ouvrage.

L'entrepreneur du présent lot doit prévoir l'établissement de la commande des cylindres de l'ensemble des serrures définitives du projet, livraison de chaque cylindre numéroté et livré avec trois clés, montées sur porte clé numéroté et repéré par service. Il sera installé dans un local au choix du Maître d'ouvrage, un tableau de clés avec porte en plexiglas condamnée par serrure et regroupant toutes les clés du bâtiment.

Les serrures et les cylindres seront à la charge des lots concernés. Ils seront refacturés aux entreprises intéressées en fonction du nombre de serrures concernées.

Pour l'organigramme, il sera prévu :

- 1 PASSE GENERAL permettant d'ouvrir toutes les serrures du bâtiment.
- 2 NIVEAUX DE PASSES PARTIELS dont le découpage sera communiqué par la Maîtrise d'œuvre avant commande.

Localisation :

- Cette prestation s'applique à toutes les serrures de sûreté des portes du présent lot et des serrures des portes du lot Menuiseries extérieures. L'organigramme devra tenir compte des serrures existantes conservées

1.2.7 FERME-PORTES HYDRAULIQUES

Fourniture et pose de ferme-portes hydrauliques avec bras à coulisse de type GEZE ou techniquement et esthétiquement équivalent, références de l'appareil en fonction du poids et des dimensions du vantail. La vitesse de fermeture, le freinage à l'ouverture et l'à-coup final seront réglables. Compris capot enjoliveur en acier prélaqué.

Localisation :

- Porte d'accès au SAS PMR
- Porte du local ménage

1.2.8 SIGNALIQUES SUR PORTES ACCESSIBLES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Les portes du SAS PMR et du WC seront équipées de pictogrammes avec sigle PMR.

Dimensions : format A5

Localisation :

- Portes du SAS PMR et du WC

1.2.9 MIROIR

Prévoir la fourniture et pose au-dessus du lavabo du SAS PMR, d'un miroir de 1 mètre de hauteur avec teinte argent et bords polis.

1.2.10 TABLETTE EN BOIS

Fourniture et mise en œuvre d'une tablette en HETRE CLAIR.

Les fixations se feront de façon invisibles au stade de la finition, par chevilles fixées aux ouvrages en plaques de plâtre du lot CLOISONNEMENT. Les bois seront parfaitement poncés au papier verre fin.

L'épaisseur de la tablette sera de 25 mm minimum.

Les angles saillants seront arrondis (R=5 mm).

La tablette recevra des applications d'un vernis de finition à la charge du lot PEINTURE.

Localisation :

- Fenêtre fixe de la salle de restaurant

1.2.11 PLINTHES EN MEDIUM

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir la fourniture et pose de plinthes en panneaux médium hydrofuges dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nature :	MEDIUM HYDROFUGE
Finition :	Peinture à la charge du lot PEINTURE
Hauteur :	70 mm
Epaisseur :	12 mm
Bord supérieur :	DROIT

Compris toutes sujétions de fixations sur cloisons et doublages en plaques de plâtre. Les plinthes seront mises en œuvre après application par le titulaire du lot PEINTURE d'une couche d'impression.

Ouvrage complet, compris assemblages, coupes d'onglet, ponçage, ajustages et raccordements, il ne sera pas admis de longueur de plinthe inférieure à 0,80 ml.

Localisation :

- Contre les parois verticales en plaques de plâtre dans la salle de restaurant, le SAS PMR et le local ménage

NOTA : Déduire les parois recevant des plinthes électriques et de la faïence toute hauteur (voir lots ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES et REVETEMENTS DE SOLS DURS)